

## Commune DE VITRAC SUR MONTANE

### Réunion ordinaire du conseil municipal du 18/07/2013

#### **PRESENTS:**

Mmes ANTOINE / BONELLO / DOUHET

M.MALAURIE /BACHELERIE /BABILLOT / FAURIE / PUGNET / STOPYRA / VITRAC

#### **Absent non excusé :**

M.MAURANGE

#### **Début de la réunion à 20H30**

Secrétaire de séance M.PUGNET Laurent élu à l'unanimité des membres présents

Lecture du compte rendu de la précédente réunion par M. LE MAIRE

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

### Déroulement de la réunion

#### ***Renouvellement du contrat de l'adjoint technique chargé de la cantine***

Suite à la modification des rythmes scolaires nous devons modifier le contrat de l'adjoint technique chargé de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Le temps de travail passe de 21,50 heures (centième) à 22,90 heures.

Vote à l'unanimité du conseil pour acceptation de cette transformation

11 pour

0 contre

#### ***Révision du contrat de l'adjoint technique en charge de la garderie***

Le contrat est révisé pour 19,75 heures (en centièmes).

Vote à l'unanimité du conseil pour acceptation de cette transformation

11 pour

0 contre

De plus, nous avons reçu une demande de titularisation de la part de l'adjoint technique en charge de la garderie, après discussion et échanges sur ce sujet un vote a été réalisé indiquant que

5 conseillés sont pour -4 sont contre - 1 abstention

L'ensemble des arguments sera exposé à l'adjoint technique en charge de la garderie surtout sur la possibilité qu'il y aura dans un proche avenir d'être selon les besoins à la disposition de l'agglomération de TULLE.

### ***Emploi du temps de l'adjoint technique nouvellement recruté***

Suite à la demande de réaliser des horaires adaptés en fonction des périodes climatiques, il est décidé d'attendre l'avis du centre de gestion, organisme d'état gestionnaire des droits du travail pour les communes.

### ***Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie***

À compter de la rentrée scolaire, les horaires d'ouvertures et de fermetures de la mairie seront les suivants :

Lundi : 8h30-12h15 / 13h15-17h30

Mardi : 8h30-12h15 / 13h15-17h

Mercredi : 8h30-12h

Jeudi : 8h30-12h15 / 13h15-17h30

Vendredi : 8h30-12h15 / 13h15-17h30

La mairie restera fermée au public le mardi afin de permettre de traiter l'administratif comptable récurrent.

Vote à l'unanimité du conseil pour acceptation de cette transformation

11 pour

0 contre

### ***Echange de terrain M.MAZELIER / Commune de Vitrac***

Mise en attente du dossier dans l'attente d'un retour du notaire

### ***Acquisition de sauvegardes externalisées***

L'hébergement des données informatiques doit être externalisé pour cela et après consultation nous prévoyons de confier ce stockage à la société opéra média pour un montant de 250 € HT pour l'installation et 90€HT par an d'hébergement.

Vote à l'unanimité du conseil : 11 pour

### ***Point d'implantation du transport à la demande (TAD)***

Dans le cadre de la compétence communautaire des transports à la demande, le conseil, à l'unanimité, décide que le point de prise en charge des personnes de Vitrac sur Montane sera en face de la mairie.

### ***Demande d'aide à la reprise du restaurant de la Montane***

Le restaurant n'a plus le droit d'ouverture et d'exercice.

Un projet de reprise du dernier commerce de Vitrac nécessiterait des aides.

Dossier à suivre

### ***Questions diverses***

- Mme LAFON institutrice nouvellement affectée à l'école ne souhaite pas exercer la surveillance de la cantine, cette surveillance sera assurée à tour de rôle par Aurélie et Nathalie.
- Aliénation du l'embranchement du CR 8 à Reix : suite au passage sur site du commissaire enquêteur, Mme Guignard décide d'abandonner le projet.

Fin de séance à 22h00